



FICHE ENFANT - ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

NOM		Fille ☐
PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		Garçon ☐

Photo

ASTHME	☐ oui ☐ non	ALLERGIE MEDICAMENTEUSE	☐ oui ☐ non
ALLERGIE ALIMENTAIRE	☐ oui ☐ non	AUTRES*	☐ oui ☐ non
PORT DE LUNETTES, LENTILLES, PROTHESES DENTAIRES OU AUDITIVES**			☐ oui ☐ non

* Préciser quelle allergie

** Rayer la mention inutile

SI AUTRE(S) DIFFICULTE(S) DE SANTE ET VEUILLEZ PRECISER (faits, dates ou périodes)

(ex : maladies, souffle au cœur, oedème de quincke, choc anaphylactique, accidents, crises convulsives, hospitalisations, opérations chirurgicales...)

REGIME ALIMENTAIRE (1) / P.A.I - Projet d'Accueil Individualisé (2 et 3)

	Préciser l'(es) enfant(s) concerné(s)
Régime sans porc ☐	
Régime végétarien (1) ☐	
PAI (2) (3) ☐	

- 1 Il est précisé que le régime végétarien inclut parfois un changement de dessert car nos fournisseurs garantissent des desserts sans gélatine de porc mais pas forcément sans gélatine animale. Nous vous invitons à prévenir votre (vos) enfant(s) qu'il(s) pourra(ont) se voir proposer un autre dessert.
- 2 Pour tout problème de santé (allergie, traitement...) le signaler au Service Enfance - Education pour établir un PAI. Dans la négative, la responsabilité du ou des parent(s) est pleine et entière.
- 3 Préciser le type de PAI. Une trousse comportant les médicaments et une copie de l'ordonnance devront être données en début d'année scolaire à la référente périscolaire de chaque site scolaire, si traitement médical à suivre.

J'autorise mon enfant scolarisé en élémentaire à partir seul à l'issue de l'étude dirigée, de l'accueil du soir* et / ou de l'accueil de loisirs du mercredi*

Oui ☐

* Précisez à partir de quelle heure :

Non ☐

Si non, les personnes dont les coordonnées figurent dans le tableau "Personnes autorisée(s) à récupérer l'enfant après les temps péri et extrascolaires..." seront habilitées à récupérer votre (vos) enfant(s).

AUTORISATIONS DIVERSES

Prise de vue	Autorisation de prises de vues durant les temps scolaires, péri et extrascolaires dans le cadre de publication Ville (Presse écrite, audiovisuelle, internet)	☐ Oui ☐ Non
Maquillage	Autorisation de maquillage* uniquement durant les activités péri et extrascolaires à thèmes (accueil de loisirs, halloween, carnaval, spectacle...)	☐ Oui ☐ Non
Sorties	Autorisation de sortie durant les temps périscolaire et extrascolaire (parc de Pringy, city stade, parc attractions, musées, cinéma etc...)	☐ Oui ☐ Non

* matériel hypoallergénique

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant, déclare(nt) exacts les renseignements portés sur ce dossier et autorise(nt) le représentant de la mairie à prendre le cas échéant, toute mesure (hospitalisation, transport en ambulance, intervention chirurgicale) rendue nécessaire par l'état de l'enfant, s'engage(nt) à informer le Service Enfance-Education, via leur compte citoyen, de toutes modifications des fréquentations des prestations périscolaires et cantine, conformément au règlement intérieur, qu'il déclare accepter et dont il a pris connaissance.

Date

Signature(s)